

Contenu du dossier

Le dossier de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine comprend l'ensemble des pièces suivantes :

Pièce n°1 : le rapport de présentation, dont les documents annexés suivants:

- *Annexe 1 : le diagnostic architectural, urbain, historique et paysager*
- *Annexe 2 : l'analyse architecturale par des fiches descriptives de rues et des édifices caractéristiques de la commune,*
- *Annexe 3 : les relevés architecturaux,*
- *Annexe 4 : le repérage des clôtures,*
- *Annexe 5 : l'inventaire de la biodiversité,*
- *Annexe 6 : la liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne,*

Pièce n°2 : le périmètre de l'AVAP

Pièce n°3 : le présent règlement (*document A*) ainsi que **les documents graphiques** (*document B*) associés :

- *Plan 1-2 des secteurs de l'AVAP, échelle : 1/5000*
- *Plan 2-2 des particularités patrimoniales, échelle : 1/2500*

« approuvé par DCM du 2 mars 2015
et annexé au PLU par arrêté en date
du 3 mars 2015 »